



## Décentralisation

### Alain Marleix fâche les présidents de région

L'Association des régions de France (ARF) a récemment tenu son congrès annuel à Caen. En clôture de cette manifestation, l'intervention d'Alain Marleix, secrétaire d'État à l'Intérieur, a eu l'art de susciter une vive opposition.

Alain Marleix a notamment estimé que « *l'empilement des niveaux de collectivités et l'enchevêtrement des compétences qui en découlent rendent notre organisation institutionnelle locale souvent difficilement compréhensible pour le citoyen, coûteuse pour le contribuable, et déresponsabilisante pour les élus locaux* ».

Par ailleurs, il a indiqué que « *les nombreuses modifications du mode de scrutin régional depuis l'instauration du suffrage universel direct, parfois juste avant des élections et quelle que soit la majorité politique en place, n'ont pas permis d'enraciner les élus régionaux sur le territoire au même titre que les autres élus locaux* ».

Enfin, il a évoqué un « *rapprochement des assemblées départementales et régionales afin de permettre un meilleur ancrage territorial de l'ensemble des élus et de leur donner cette assise qui leur manque* ». Le secrétaire d'État a aussi estimé qu'« *évoquer la réforme de la gouvernance des collectivités locales ne*

*doit pas être un sujet tabou* ».

En aucun cas, estiment les présidents de conseil régional, « *l'avenir des régions et de l'ensemble des collectivités territoriales ne saurait être pris en otage par des considérations politiques et la volonté de revanche sur le scrutin de 2004. Pour autant, la France a besoin d'un vrai débat sur la clarification des compétences de l'État et des collectivités locales* ».

Ils estiment qu'un « *vrai débat suppose cependant que l'on arrête de mentir aux Français. Les présidents de région n'acceptent pas de lire, presque tous les jours, des mensonges et des approximations sur l'explosion des dépenses des collectivités* ».

Se disant tenus à l'écart, comme toutes les associations d'élus, de la composition du « Comité Balladur » chargé de faire des propositions de réforme des institutions territoriales, ils s'opposent aussi « *à l'idée d'une suppression des assemblées départementales* ». Ils se disent également « *totallement opposés à la création d'une structure fusionnant les régions et les départements, notamment par le biais d'une fusion des mandats de leurs élus, ce qui serait à l'opposé de ce qui se fait dans la très grande majorité des États européens* ».

Source : Maire info du 8 décembre 2008.

### À chacun ses affaires ?

Clarifier les compétences enchevêtrées des collectivités est l'une des missions assignées aux onze membres de cette commission installée le 22 octobre par Nicolas Sarkozy... Trois secrétaires d'État, Roger Karoutchi (relations avec le Parlement), Yves Jégo (Outremer) et Alain Marleix (Collectivités locales) ont plaidé pour la suppression de la clause générale de compétence, qui permet aux collectivités locales

d'intervenir dans tous les secteurs pour satisfaire un intérêt public local. Elle « *multiplie les financements croisés, ralentit la décision* », selon M. Karoutchi, et pour M. Marleix, « *elle freine l'investissement et la croissance* ». M. Karoutchi « *croit même savoir, a-t-il déclaré, que la commission Balladur s'est résolue à la fin de la clause générale de compétence* ».

Source : Maire info du 15 décembre 2008.

# Démographie

## La population peut augmenter et diminuer

Soit la commune de Tréfouilly-les-Oies, qui comptait **3 500 habitants en 1999**. Comme elle connaît un fort développement démographique (création de plusieurs lotissements), la commune a demandé à bénéficier, **en 2007, d'un recensement complémentaire**.

On sait que la méthode utilisée pour les recensements complémentaires est très « généreuse ». **L'INSEE ne peut l'ignorer, mais pourquoi modifier une méthode qui va disparaître avec la nouvelle forme de recensement, mise en œuvre depuis 2004 ?** Résultat du recensement complémentaire : 4 400 habitants. Comme le prévoit la loi, cela donne une nouvelle population légale.

Indépendamment de ce recensement complémentaire, Tréfouilly-les-Oies faisait partie du 1/5e des

communes de moins de 10 000 habitants recensées en 2008. Résultat de ce recensement : 3 900 habitants. La commune « perd » quelque 500 habitants.

Les mésaventures de notre commune ne sont pas terminées. Sachant que les communes sont recensées **à des dates différentes, l'INSEE, dans un souci d'équité, établit un chiffre de population municipale (nouvelle population légale), mais à la date de 2006, pour toutes les communes... Et voilà Tréfouilly-les-Oies qui reperd encore des habitants puisqu'en 2006, ils étaient donc moins nombreux qu'en 2008.**

Dur retour aux réalités statistiques, mais la population légale du recensement complémentaire aura tout de même rendu quelques services en passant...

# Vie associative

## Répertoire des services et des aides en ligne

La Direction départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS), en collaboration étroite avec le CEAS, vient de publier un *Répertoire des services et des aides pour les associations en Mayenne*. **C'est le fruit d'un travail réalisé en grande partie par Dominique Darras-Vaugon**, volontaire associative au CEAS durant un an.

Le répertoire est en ligne à **l'adresse suivante** : [www.ddjs-mayenne.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.ddjs-mayenne.jeunesse-sports.gouv.fr) (nouveau site de la DDJS).

Dominique Darras-Vaugon, aujourd'hui à la recherche d'un emploi après un an de volontariat au CEAS.



### La pensée hebdomadaire

*« Une remise en cause de la prégnance de l'option gestionnaire sur l'option managériale dans les Ehpad <sup>(1)</sup> (...) pourrait aboutir à recentrer la question de la bientraitance non plus sur des ratios de personnel, mais sur la qualité du projet d'établissement, sur l'animation des ressources humaines, sur la capacité de l'ensemble de l'équipe à faire prévaloir la personne sur la chose ».*

Source : « Bientraitance : changer de discours », *Le journal de l'Action sociale*, novembre 2008 (p. 6).

(1) – Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.